

30 avril 2024

Compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial en 2023

Azulis Capital s'attache depuis sa création à exercer son métier d'investisseur avec professionnalisme et de manière responsable. Actionnaire de référence et partenaire de long terme des entreprises non cotées dans lesquelles les Fonds gérés par Azulis Capital investissent, l'Equipe de gestion a défini une politique d'engagement actionnarial couvrant :

- ✓ Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- ✓ Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- √ L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- ✓ La coopération avec les autres actionnaires ;
- √ La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- ✓ La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.
- I. Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social environnemental et du gouvernement d'entreprise

1. Le suivi de la stratégie

En 2023, l'Equipe a maintenu une relation de partenariat forte avec le management des entreprises.

L'Equipe s'efforce d'être un véritable partenaire de l'entreprise et de ses dirigeants, qu'il s'agisse :

- √ des réflexions stratégiques,
- ✓ des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, confortée par exemple par la nomination d'administrateurs indépendants,
- √ de l'adaptation de l'organisation managériale,
- √ de la qualité des outils de reporting.
- √ de la création de valeur par croissance interne ou externe, avec l'identification et la négociation des cibles.

Cette coopération s'est poursuivie en 2023 pour 100% des entreprises affiliées.

2. Le suivi des performances financières

Dès la phase d'investissement et durant les premiers mois de suivi de l'entreprise, le binôme en charge du dossier établit des liens étroits avec les membres de l'équipe dirigeante, afin d'instaurer une fluidité de l'information et d'assurer un suivi détaillé et régulier de la marche des affaires.

Ce suivi étroit suppose des contacts téléphoniques fréquents (complétés par des rencontres physiques régulières) avec la direction de l'entreprise (plusieurs fois par mois, voire chaque semaine).

Le lieu privilégié de concertation (réflexions stratégiques, études d'opportunités de croissance externe) est le Conseil de surveillance (ou Comité stratégique), réuni régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois par trimestre. L'Equipe d'Azulis Capital est le plus souvent représentée par les deux membres qui ont instruit le dossier. En outre, l'Equipe peut être conduite à organiser la recherche d'un administrateur indépendant, sélectionné sur la base de sa connaissance du métier de l'entreprise concernée.

L'Equipe porte une attention particulière à la qualité des outils de reporting intégrant les KPI de l'entreprise : suivi du carnet de commandes, suivi des marges, indicateurs d'activité mensuels, compte de résultat trimestriel, suivi du BFR, plan de trésorerie "glissant", suivi des investissements... La collecte et le traitement de ces données sont indispensables pour permettre à l'équipe d'être efficacement informée de la bonne marche des affaires, afin de préconiser des recommandations ou des actions correctives et d'anticiper les besoins de financement.

Les outils déployés en interne par l'équipe pour le suivi des participations sont les suivants :

- ✓ un reporting trimestriel pour chaque société selon un format unique,
- √ une fiche de valorisation par société,
- √ une base de données détaillée sur les investissements réalisés,
- ✓ des outils de gestion prospective (liquidité) par ligne d'investissement et au global pour chacun des fonds gérés.

L'Equipe de gestion n'a déploré aucune défaillance majeure en matière de suivi des performances financières en 2023.

3. <u>Le suivi des performances extra financières, de l'impact social, environnemental et de gouvernance</u>

Azulis Capital s'engage dans la promotion des valeurs éthiques et des enjeux d'ESG auxquels l'Equipe est attachée en tant qu'investisseur responsable. Ces valeurs et engagements ont été consignés dès 2010 dans des chartes internes et des publications externes qui ont forgé le socle de la politique ESG d'Azulis Capital. La Société de Gestion est signataire des PRI depuis 2011 et de l'Initiative Climat France depuis 2016. Azulis Capital est en outre soumis aux dispositions du Règlement (EU) 2019/2088 dit "SFDR1".

Les risques de durabilité et les enjeux d'ESG sont intégrés à chaque étape d'un projet d'investissement (analyse, négociation, gouvernance, accompagnement, reporting) et l'Equipe sensibilise très en amont les dirigeants aux enjeux des différentes dimensions ESG, en y associant le maximum de collaborateurs de l'entreprise.

La démarche ESG de l'Equipe d'Azulis Capital consiste à rechercher la meilleure trajectoire possible pour accompagner les entreprises en visant la recherche de durabilité, d'utilité et de justice sociale et écologique pour un développement soutenable.

Le suivi des performances extra financières est réalisé au moyen d'un questionnaire envoyé chaque année auprès des entreprises affiliées. Ce questionnaire, composé de 125 questions et indicateurs, couvre tous les enjeux d'environnement, de gouvernance et de critères sociaux.

.

¹ Sustainable Finance Disclosure Regulation

Sur l'exercice 2023, 100% des 15 participations en portefeuille² ont répondu à ce questionnaire et 80% des entreprises intègrent l'ESG à l'agenda des Conseils/Comités de surveillance.

4. Le suivi des risques

Le suivi des risques financiers et extra financiers se fait dans le cadre du Conseil de surveillance (ou Comité stratégique) de chacune des entreprises en portefeuille en fonction des indicateurs de mesure et de suivi propre à chaque société.

Ces indicateurs tiennent compte:

- Du financement opérationnel de l'activité de l'entreprise, de son exposition éventuelle au risque de change ;
- De sa structure financière: à ce titre, l'Equipe a mis en place avec un cabinet extérieur un suivi des mécanismes de couverture de taux de la dette financière contractée par chacune des participations en portefeuille (toutes opérations avec effet de levier). Des réunions périodiques (base semestrielle) sont organisées avec les responsables de ce cabinet afin de passer en revue la situation des participations en portefeuille (niveau d'endettement et évolution des couvertures de taux en place);
- Du risque en matière de durabilité de l'activité de l'entreprise (risques environnementaux) ;
- Des risques sociaux (gestion RH, accidentologie, absentéisme, formation...)

5. Le suivi de la structure du capital

L'objectif de l'Equipe d'Azulis Capital est de gérer avec intégrité et loyauté les capitaux qui lui sont confiés, avec l'objectif de leur offrir un rendement qui soit le plus conforme à leurs attentes, tout en satisfaisant à des exigences en matière de développement économique, environnemental et social durable.

Elle veille à associer le plus largement possible les salariés de l'entreprise, en accord avec les dirigeants, au développement et à la création de valeur, en favorisant la mise en place de dispositifs de participation et d'intéressement aux résultats de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle l'Equipe accorde une attention particulière aux projets d'opérations ayant un impact sur la structure du capital des entreprises affiliées (augmentation de capital, cessions et/ou transferts d'actions, attribution d'actions gratuites et/ou de BSA/BSPCE).

Cette attention particulière permet d'assurer une bonne convergence d'intérêts entre les parties prenantes au moment de la mise en œuvre d'un processus de cession.

En 2023, 71% des entreprises en portefeuille ont mis en place une politique d'intéressement.

II. Le dialogue avec les sociétés détenues

Les investissements réalisés par Azulis Capital correspondent à des placements de long terme qui nécessitent la mise en place d'un dialogue permanent avec les dirigeants des entreprises affiliées, que ce soit au moment de l'investissement, du suivi et de la cession.

Le dialogue ainsi instauré concerne tant les problématiques financières qu'extra financières.

Comme indiqué précédemment, dès la phase d'investissement et durant les premiers mois de suivi de l'entreprise, le binôme en charge du dossier établit des liens étroits avec les membres de l'équipe dirigeante, afin d'instaurer une fluidité de l'information et assurer un suivi détaillé et régulier de la marche des affaires.

Ce suivi étroit suppose des contacts téléphoniques fréquents (complétés par des rencontres physiques régulières) avec la direction de l'entreprise (plusieurs fois par mois, voire chaque semaine).

٠

² Périmètre à fin 2022

Le lieu privilégié de concertation (réflexions stratégiques, études d'opportunités de croissance externe) est le Conseil de surveillance (ou Comité stratégique), réuni régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois par trimestre. L'Equipe d'Azulis Capital est le plus souvent représentée par les deux membres qui ont instruit le dossier.

III. L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

L'exercice du droit de vote est un élément essentiel dans la relation avec les entreprises affiliées.

La politique de vote d'Azulis Capital s'appuie sur un principe de gestion avec intégrité et loyauté des capitaux qui lui sont confiés par les souscripteurs des Fonds qu'elle gère.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

Azulis Capital, en tant que société de gestion des Fonds, vote dans l'intérêt exclusif des souscripteurs, tout en se comportant comme un investisseur responsable et respectueux des autres parties prenantes des entreprises affiliées.

Chaque participation en Portefeuille est systématiquement suivie par un binôme, composé le plus généralement d'un Directeur Associé et d'un Directeur d'Investissement ou Chargé d'Affaires, qui a réalisé l'opération d'investissement. C'est ce même binôme qui est généralement chargé de représenter le Fonds à toutes les assemblées générales (ou décisions collectives des associés) des entreprises affiliées.

Le binôme est ainsi chargé d'instruire, d'analyser les résolutions soumises au vote et de désigner la personne qui participera formellement au vote en ayant pris le soin d'obtenir un pouvoir de la part des Gérants des Fonds, qui disposent des pouvoirs les plus étendus pour représenter les Fonds.

Le binôme rend compte à l'Equipe de gestion, à l'occasion de ses réunions hebdomadaires, des conditions dans lesquelles il a exercé (ou compte exercer) les droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds gérés par Azulis Capital. L'exercice des droits de vote peut prendre toutes les formes permises par la Loi et les statuts de la société affiliée (participation physique, vote par correspondance, procuration, signature d'une décision écrite).

La politique d'Azulis Capital est d'exercer systématiquement les droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds qu'elle gère.

2. Principes d'exercice des droits de vote

Les principes auxquels Azulis Capital entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote sont les suivants :

- Exercice systématique des droits de vote dans une société non cotée, quel que soit le niveau de détention du capital par le Fonds concerné ;
- Exercice systématique des droits de vote dans une société cotée sur un marché réglementé, si le Fonds concerné détient plus de 5% du capital et/ou des droits de vote, sachant que la politique d'investissement des Fonds gérés par l'Equipe rend peu fréquente cette situation.

3. Principes de la politique de vote (en fonction des différents types de résolutions proposées)

a) Les décisions entraînant une modification des statuts

Toute modification respectant les principes de bonne gouvernance, les dispositions du pacte d'actionnaire signé au moment de l'investissement et le respect des droits d'information des actionnaires est favorablement examinée.

L'attribution d'actions à dividende prioritaire ou préciputaire, ainsi que la création ou l'allongement de droits de vote double, doit être justifiée par l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

Azulis Capital s'oppose aux résolutions "en bloc", c'est-à-dire une résolution regroupant en réalité plusieurs résolutions, contraignant ainsi l'actionnaire à une acceptation ou à un refus global.

b) L'approbation des comptes et l'affectation du résultat

Le principe retenu est celui de l'intégrité des comptes. L'information financière qui en découle doit être complète, accessible, sincère et cohérente. La présentation des risques, des litiges en cours, des engagements hors bilan doit être exhaustive.

L'affectation des résultats et notamment la distribution de dividendes doit être correctement justifiée et en rapport avec le niveau des fonds propres de la société.

c) La nomination et la révocation des organes sociaux

L'Equipe de gestion occupe systématiquement un ou plusieurs postes au sein des organes de surveillance de la société dans laquelle un Fonds géré par Azulis Capital prend une participation. Elle n'occupe en revanche aucun poste au sein de l'organe chargé de la direction et de la gestion opérationnelle de l'entreprise concernée.

Azulis Capital est favorable à la présence d'un ou plusieurs "administrateurs indépendants" au sein de l'organe de surveillance.

Azulis Capital s'oppose à la nomination ou la révocation "en bloc" (c'est-à-dire au sein d'une même résolution) des mandataires sociaux.

d) Les conventions dites réglementées

Les conventions doivent être signées dans l'intérêt de tous les actionnaires. L'Equipe de gestion veille tout particulièrement à ce que les conventions soient justifiées et établies de manière équitable.

Azulis Capital s'oppose à l'approbation de conventions qui seraient mal expliquées, non justifiées ou dont le montant apparaitrait comme démesuré.

e) Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital

Les opérations portant sur le capital d'une société affiliée, qui sont soumises à l'approbation des actionnaires, doivent être stratégiquement justifiées et équilibrées du point de vue financier (au regard des fonds propres de la société affiliée notamment).

Les opérations de fusion, d'apport de titres, de scission sont étudiées favorablement si elles sont conformes à l'intérêt des actionnaires, en phase avec la stratégie de développement proposée par le management de l'entreprise, et ne remettent en cause ni la liquidité, ni la valorisation des titres détenus, ni le principe d'un droit de vote attaché à une action.

f) La désignation des contrôleurs légaux

Azulis Capital s'assure de l'indépendance effective des commissaires aux comptes, qu'il soit titulaire ou suppléant, dont les nominations sont proposées en assemblée générale.

Azulis Capital n'est pas favorable à la nomination ou la révocation "en bloc" (c'est-à-dire au sein d'une même résolution) des commissaires aux comptes.

4. Synthèse des votes exprimés au cours de l'année 2023

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des assemblées générales qui se sont déroulées au cours de l'année 2023 au sein de chacune des sociétés dans lesquelles l'un des Fonds gérés par Azulis Capital détient (ou a détenu une participation).

Ainsi, l'Equipe a-t-elle participé à 15 assemblées générales ordinaires et 3 assemblées générales extraordinaires.

Elle n'a émis aucune abstention, ni vote contre.

	AGO (app	robation des com	AGE		
MMF IV	Date de clôture	Date AG	Observation(s)	Date AG	Observation(s)
Grandfather	31/01/2023	18/07/2023	Approbation sans réserve		
MMF V					
Boutique Officielle Partners	31/03/2023	19/07/2023	Approbation sans réserve		
Meogroup	31/12/2022	27/06/2023	Approbation sans réserve		
Dac Holding	31/03/2023	27/09/2023	Approbation sans réserve		
Dolce Vita	31/12/2022	28/06/2023	Approbation sans réserve		
Italinvest	31/12/2022	16/06/2023	Approbation sans réserve		
Be Green	31/12/2022	02/06/2023	Approbation sans réserve		
Eksae Développement	31/12/2022	14/06/2023	Approbation sans réserve	21/12/2023	Approbation sans réserve
Fincellars	28/02/2023	31/08/2023	Approbation sans réserve		
Radiologie Paris Ouest	31/12/2022	30/06/2023	Approbation sans réserve		
MMF 6					
Orsys Groupe	31/12/2022	29/06/2023	Approbation sans réserve		
Next Pack	31/12/2022	30/06/2023	Approbation sans réserve		
Audaso Holding	31/12/2022	30/06/2023	Approbation sans réserve		
Destia	31/12/2022	29/06/2023	Approbation sans réserve		
Themis	31/12/2022	14/05/2023	Approbation sans réserve	29/06/2023	Approbation sans réserve
Thalassa	1 ^{ère} clôture au 31/12/2024			08/11/2023	Approbation sans réserve
Advans Groupe	1 ^{ère} clôture au 31/12/2024				

IV. La coopération avec les autres actionnaires

La coopération avec les autres actionnaires s'est poursuivie en 2023 conformément à la politique en vigueur, notamment en assurant une parfaite transparence d'information et de dialogue tant sur le suivi des indicateurs financiers qu'extra financiers.

V. La communication avec les parties prenantes

L'Equipe accorde une attention particulière aux parties prenantes identifiées comme essentielles dans l'écosystème de l'entreprise affiliée, en respectant des principes d'éthique au travers d'actions et de conduites justes et en bâtissant des relations de confiance, de respect et de transparence. Elle veille à ce que l'entreprise respecte l'ensemble des normes et règlementations nationales et internationales (en matière environnementale notamment).

Enfin, dans la continuité de son métier d'investisseur en capital, l'Equipe d'Azulis Capital a poursuivi son soutien en faveur de l'initiative entrepreneuriale en partenariat avec l'ADIE. Elle a également poursuivi sa participation active aux initiatives de place (Commission Sustainability de France Invest, Initiative Climat France).

VI. Principes de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Le conflit d'intérêt correspond à une situation dans laquelle Azulis Capital ou l'un de ses collaborateurs peut être soupçonné de ne pas agir en toute indépendance.

Afin de gérer au mieux ce risque, Azulis Capital a mis en place des procédures adéquates, consultables sur demande. Azulis Capital s'appuie sur les compétences d'un cabinet externe nommé RCCI par délégation et sur les Comités d'Investisseurs des Fonds qu'elle gère.

L'Equipe a mis en place une cartographie des risques de conflits d'intérêts potentiels et tient un registre des conflits rencontrés, décrivant la manière dont ils ont été traités.

En 2023, il n'a été fait état d'aucun conflit d'intérêt potentiel.

0 0